

Projet de loi n°143

**Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le
développement harmonieux des services de garde éducatifs à
l'enfance**

Regu
SP

AMENDEMENT

Députée de Gouin

ARTICLE 5

**L'article 6.1 introduit par l'article 5, tel qu'amendé, du projet de loi est
modifié, au troisième paragraphe, par le remplacement de «six» par
«quatre».**